

Description du poste :

Sous l'autorité du Responsable des services techniques, le Chef de secteur Bâtiments coordonne l'ensemble des activités d'entretien, de maintenance et de travaux sur le patrimoine immobilier de la ville, soit par les services en régie soit par le concours de prestataires d'entreprises de travaux. Assisté par un Chef de régie, le Chef de secteur encadre les personnels de la régie Bâtiments, organise le travail et contrôle la qualité des travaux.

Missions du poste :

Missions principales :

- Mettre en œuvre les orientations stratégiques en matière de patrimoine bâti
- Piloter, coordonner et contrôler les activités d'entretien, de maintenance, de travaux et de réparations des bâtiments communaux, réalisées en régie ou par des entreprises prestataires
- Superviser les projets et représenter le maître d'ouvrage
- Assurer la conformité réglementaire des bâtiments et des travaux
- Elaborer et suivre les marchés et contrats de travaux, de maintenance, d'entretien et des contrôles périodiques en lien avec le service des Finances et Achat public
- Assurer la gestion, le suivi de la maintenance et du contrôle réglementaire des équipements de sécurité (alarmes intrusion, incendie, PPMS, contrôles d'accès, extincteurs, installations électriques et gaz...)
- Animer les réunions de travail et de coordination avec les différents intervenants des projets
- Elaborer et suivre le budget du secteur Bâtiments
- Assurer le suivi financier des projets de travaux
- Manager les équipes de la régie Bâtiments
- Contribuer à la préparation des commissions de sécurité et en assurer le suivi
- Assurer une veille juridique (ERP) et technologique dans le domaine bâtimentaire.

Missions secondaires :

- Assurer les missions du Responsable des services techniques lors de son absence.

Exigences requises :

Savoirs :

- Maitriser les techniques du bâtiment tout corps d'Etat
- Connaitre les procédures de marchés publics
- Connaitre les règles budgétaires et comptables
- Maitriser les fondamentaux des codes relatifs à la construction et la loi MOP
- Connaitre la législation amiante, plomb, qualité de l'air ainsi que les diagnostics réglementaires et leurs échéances
- Connaitre de manière approfondie la réglementation ERP
- Connaitre les règles d'entretien et de gestion éco-responsable d'un bâtiment (tri sélectif, économie d'eau, etc ...)
- Connaitre les normes sanitaires, d'hygiène et de sécurité et assurer leur mise en application dans le cadre des interventions
- Maitriser les fondamentaux de la lecture de plan et de représentations techniques
- Savoir identifier le périmètre d'intervention en fonction de ses qualifications et du domaine d'activité
- Connaitre les techniques réglementaires de signalisation de chantier et savoir les mettre en œuvre
- Etre titulaire si besoin des habilitations et autorisations de conduite serait appréciable

Savoir faire :

- Avoir une capacité à travailler en mode projet
- Maitriser les outils informatiques
- Avoir l'esprit de synthèse
- Avoir des facilités en négociation
- Savoir gérer une enveloppe budgétaire
- Savoir organiser, planifier et coordonner
- Avoir une aptitude au suivi de travaux du bâtiment
- Savoir prioriser les tâches
- Savoir manager une équipe et des partenaires
- Etre force de propositions
- Avoir des capacités relationnelles et rédactionnelles

Savoir être :

- Ponctualité
- Disponibilité
- Discrétion professionnelle exigée et devoir de réserve
- Réactivité
- Autonomie et prise d'initiatives
- Sens du service public
- Respect des élus, de la hiérarchie et des agents, qualité d'écoute, de correction et d'amabilité.

Cadre statutaire :

- Catégorie : B
- Filière : Technique
- Cadre d'emploi des Techniciens territoriaux : Technicien/Technicien principal de 2^{ème} classe/Technicien principal de 1^{ère} classe

Moyens mis à disposition :

- Moyens informatiques
- Téléphone portable
- Véhicule partagé

Conditions et contraintes d'exercice :

- Travail de bureau
- Réunions de chantiers et rendez-vous réguliers avec les prestataires
- Déplacements fréquents sur le territoire municipal
- Port des EPI (éléments de protections individuels, vêtements de sécurité) obligatoire sur chantier
- Horaires : 37 heures par semaine (ouvrant droit à RTT)
Du lundi au jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Possibilité d'horaires décalés en fonction des nécessités du service.
Horaires d'été : Le lundi de 6h30 à 14h30
Du mardi au vendredi de 6h45 à 14h00

Métier dont les activités sont potentiellement exposées à des facteurs de risques professionnels relevant de la / des catégories suivants :

- Rythme de travail

Relations fonctionnelles :

- Relations directes avec les élus, la Directrice générale des services, le Responsable des services techniques
- Relations fréquentes avec les entreprises et autres prestataires de services
- Relations avec les autres services municipaux et les services de Bordeaux Métropole

Permis B exigé

Temps de travail : 35/35^{ème}